

Français du monde

Magazine
bimestriel
N° 168

février-mars
2012

Français



du monde

www.francais-du-monde.org

Des Français à part entière

Des Français lointains, ignorés, un peu à part, voilà ce que nous étions il n'y a que trente ans. Ambassades et consulats étaient devenus centres de vote pour la première fois en 1976, pour le Parlement européen ; en 1981, première fois aussi, pour l'élection présidentielle. Fini le temps des procurations frustrantes. Mettre son bulletin dans l'urne, être assesseur, scrutateur, se retrouver avec des compatriotes inconnus dans la tension et aussi la fraternité du bureau de vote républicain : c'était la citoyenneté retrouvée.

Tout restait à construire pour que les Français établis à l'étranger soient enfin représentés et réintégrés dans le corps de la Nation. Notre association s'y est employée, conformément à sa vocation civique : en 1982, première élection au suffrage universel des représentants des communautés françaises au CSFE devenu l'Assemblée des Français de l'étranger et, en 1983, ce sont les premiers sénateurs réellement élus au suffrage indirect et non "proposés par le CSFE à l'acceptation du Sénat" qui entrent au Palais du Luxembourg.

Représentation locale dans des instances consulaires pour l'aide sociale, les bourses scolaires, la sécurité, l'emploi ; représentation nationale, bientôt complétée par l'élection de onze députés : cela a été un progrès énorme.

En effet, sans élus responsables devant leurs électeurs et révocables à chaque scrutin, c'est la méconnaissance des réalités assurée, les mesures inadaptées et incohérentes garanties, l'arbitraire administratif inévitable.

Toutefois, si la représentation est une condition nécessaire de la démocratie, elle n'en est pas une condition suffisante. La démocratie est la lutte permanente de citoyens actifs, organisés, auxquels l'intelligence collective du groupe donne une capacité d'initiative dont l'individu isolé se prive. Représentation, participation : ce sont les fils directeurs de l'action de notre association, ce sont les maîtres-mots d'une véritable démocratie, fruit d'une conquête sans cesse recommencée.

Monique Cerisier ben Guiga

Solidarité Laïque

Éduquées aujourd'hui, plus libres demain



Éduquées aujourd'hui, plus libres demain

Tous ensemble, nous formons le plus grand collectif réuni pour relever le défi de l'éducation. En adhérant à votre association, votre coopérative, votre fondation, votre mutuelle, votre syndicat, vous devenez membre de Solidarité Laïque.

Pour défendre les droits fondamentaux, nous avons besoin de femmes et d'hommes éduqués, responsables et libres. La laïcité est au cœur de notre action.

En tant qu'adhérent à Français du Monde-ADFE, vous êtes membre de Solidarité Laïque.



S'INFORMER, FAIRE UN DON :
www.solidarite-laïque.asso.fr



Solidarité Laïque est un collectif de 50 organisations : associations, coopératives, fondation, mutuelles, syndicats.

2012 ou le besoin d'associatif

Sommaire

Actualité p. 3

2012 ou le besoin d'associatif

Dossier p. 4

Citoyenneté déterritorialisée
 Représentation parlementaire
 Le secrétariat d'Etat aux Français
 de l'étranger
 Faut-il réformer l'AFE ?

Pratique p. 7

Vos conseillers à l'AFE
 2012, année électorale
 Mise en ligne de MonConsulat.fr
 Le dossier social étudiant
 Inscription post-bac

Culture p. 11

Entretien p. 12

avec Pascal Perrineau

Vie des sections p. 14

Pays-Bas, Maroc, Autriche
 Italie, Togo.
 Décorations

Français du monde

Magazine de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi 75015 Paris - France
 tél : +33 1 43 06 84 45 - télécopie : +33 1 43 06 08 99
www.francais-du-monde.org - contact@adfe.org
www.facebook.com/francaisdumonde

Conception graphique : Myriam Legrand
 3 rue Montesquieu, 92600 Asnières - 01 47 93 59 10

Réalisation et impression : Bordessoules
 42 av. de Rochefort 17413 St Jean d'Angély Cedex

Directrice de la publication : Monique Cerisier ben Guiga
 Comité de rédaction : Cybèle Bouteiller, Boris Faure,
 Elisabeth Kervarrec, Gérard Martin.
 Rédactrice en chef : Mélina Frangiadakis
 PAO : Isabelle Chardonnet
 Prépresse : Laurence Deglane

ISSN 0247-607X



L'analyse d'Hélène Conway, sénatrice des Français établis hors de France.

Chaque enfant a un héros auquel il aime s'identifier, qui le fait rêver et qui l'inspire par ses qualités humaines. Cela fait partie de la construction du lien social, de l'appartenance à un groupe ou une société. Le résultat du Top 50 des personnalités les plus appréciées par les Français en 2011 le confirme et nous dit deux choses. La société française a intégré la diversité. Elle résiste bien au matraquage permanent sur l'étranger. Il nous dit aussi qu'en dehors de la présence de Simone Veil qui incarne des valeurs de résilience, courage et combativité, **les politiques n'inspirent plus les Français, surtout lorsque les gouvernements n'arrivent plus à mettre le social au**

cœur de leurs projets. Alors les Français, le peuple le plus pessimiste sur son avenir en Europe, se cherchent de nouveaux repères et aiment ceux qui les font rêver. Le règne de l'individu souverain qui décide et agit seul au gré de ses désirs nous force à repenser les enjeux collectifs.

Et pourtant on n'aura jamais autant fait usage de la formule du "vivre ensemble". L'autre est désormais présent partout et constamment. Il suffit d'un clic sur une touche d'ordinateur pour contacter un ami à l'autre bout de la planète. Mais, en même temps, dans un monde ouvert à tous les échanges, à tous les métissages, il devient impossible d'échapper aux crispations identitaires. Nous devons alors, comme Kant qui mettait en lumière "l'insociable sociabilité des hommes", nous efforcer de trouver le chemin qui nous permette de mieux coexister. **Cette réflexion, non partisane et qui doit s'inscrire dans le temps, ne peut être laissée au hasard des calendriers électoraux et peut être conduite dans le cadre associatif, plus stable et rassembleur.**

Comme l'écrivait Tocqueville dans sa *Démocratie en Amérique*, "les associations n'ont pas le droit de faire la loi, mais elles ont le pouvoir d'attaquer celle qui existe, de formuler d'avance celle qui doit exister". Les besoins en matière de santé, de services à la personne et de formation sont au cœur d'une croissance nouvelle et ce sont bien là les domaines dans lesquels les associations jouent un rôle majeur à travers une économie civique. **Face à un service public exsangue, les associations doivent relever le défi auquel sont confrontées nos sociétés.** Nous voyons émerger une société de la connaissance dans laquelle l'essentiel de nos savoirs vient de nos contacts et de nos expériences communes. Nos sociétés se développent par l'emprise croissante du social sur l'économique et la prépondérance du capital humain qu'on ne sait pas gérer parce qu'il ne rentre pas dans une logique comptable. La plus-value devient culturelle, immatérielle, alors qu'elle était exclusivement matérielle. Cette connaissance en libre-service renforce malheureusement aussi les inégalités sociales.

Classement des personnalités préférées des Français d'après un sondage IFOP/JDD publié le 31 décembre 2011

Les 5 premières places du palmarès :

1. Yannick Noah
2. Zinedine Zidane
3. Omar Sy
4. Simone Veil
5. Gad Elmaleh

Le déplacement du centre de gravité de l'économie vers l'individu pose la question de sa représentativité par les syndicats ou les partis politiques. Dans ces conditions, on peut imaginer que les mouvements sociaux tels ceux des indignés ou des "révolutions" arabes perdurent. La matrice associative, lieu privilégié d'échanges, devrait être le cadre d'un nouveau type d'organisation socio-politique en offrant les conditions d'expression d'un nouveau rapport de l'individu à son environnement.

Français à l'étranger, quel sens donner à la citoyenneté déterritorialisée ?

Lorsqu'un citoyen français réside dans une grande ville du monde avec un guichet administratif consulaire tout proche, un lycée français, plusieurs structures bilingues voire un programme FLAM, un système de protection sociale local performant, un bureau de vote à peine plus distant de son domicile que s'il était en France, une couverture numérique lui permettant de vivre les liens familiaux et l'actualité française, il a toute liberté de vivre pleinement son lien avec la Nation française... ou de ne pas le faire ! Il peut aussi choisir de s'intégrer pleinement dans son pays d'accueil, d'"oublier" sa nationalité d'origine, en partie ou totalement, pendant un temps ou durablement, pour lui et pour ses enfants, et il n'y a strictement rien à redire à cet exercice conscient et responsable de la liberté individuelle. C'est de cette liberté-là dont nous parlons à Français du monde-adfe.

Car cette liberté est fortement dégradée lorsqu'on ne dispose d'aucun outil pour transmettre la langue française à ses enfants nés à l'étranger, que les épreuves économiques ne laissent que peu de répit pour la cohésion citoyenne puisqu'il faut, par exemple, choisir entre se chauffer et se soigner, que l'on laisse les citoyens démêler comme ils le peuvent le droit de la famille internationale lorsque celui-ci leur rappelle que le choix de vie qui leur semblait naturel rentre mal dans les cases des Etats-nations, que la distance au consulat le plus proche transforme la simple inscription au registre consulaire de ses enfants en épopée. **Qui, alors, de la Nation ou du citoyen, a librement et consciemment oublié l'autre ?** L'Etat français, en ne s'adressant plus à ses ressortissants dispersés, a-t-il rempli son devoir de cohésion nationale ou a-t-il organisé le détachement ?

La droite remet régulièrement en cause la double nationalité, cherche à lier le paiement de l'impôt en France et la nationalité (et c'est même le secrétaire d'Etat aux Français de l'étranger qui avait signé une proposition de loi dans ce sens avant de se rétracter !). **Valoriser la plurinationalité et redonner du sens à la citoyenneté déterritorialisée devront être les deux axes de l'action future de l'Etat.** Il faudra aussi placer son action au-delà de toute tentation communautariste ou étroitement nationaliste, écueils que nous devons



avoir à l'esprit, car les citoyens français à l'étranger vivent bien sur le territoire d'autres Nations, intégrés dans d'autres sociétés, qui doivent être bien entendu respectées. Enfin, il faudra concevoir l'avenir de la citoyenneté dans le cadre du projet européen car les Français à l'étranger connaissent déjà des réalités différentes selon qu'ils vivent au sein de l'Union européenne ou en dehors de celle-ci et ces différences s'accroîtront sans doute à mesure que l'intégration européenne se fera.

Enseignement, transmission de la langue française, protection sociale et consulaire, représentation politique

et démocratisation de l'action de proximité, tels sont les outils de recouvrement de la liberté de choix pour les Français à l'étranger. Car il ne suffira pas de mesurer ponctuellement une éventuelle inappétence pour tirer des conclusions sur un éventuel détachement de certains Français à l'étranger de leur Nation d'origine. Sans évaluer l'inaction de l'Etat envers ses citoyens au cours des années passées, nous n'apprendrons rien de fiable sur ce que peut devenir la citoyenneté française de par le monde.

Il faudra aussi recréer la continuité. On est parfois Français à l'étranger, dans un seul pays, de la naissance à la mort, mais les choix de vie se font aujourd'hui, davantage qu'hier, dans le temps, avec des allers-retours, des voyages, des créations de liens familiaux divers. Plus complexes, ces parcours doivent être considérés par

la France comme un enrichissement pour la Nation. Il y a bien sûr les échanges économiques rendus plus faciles par la présence française à l'étranger, mais aussi la richesse culturelle et intellectuelle qui naît de la présence d'étrangers en France et de Français à l'étranger. **C'est l'image de toutes les migrations qu'il faudra rétablir, afin de promouvoir une citoyenneté ouverte, digne des traditions républicaines françaises.**

Conjuguer "la passion française pour l'égalité" et le respect de la liberté individuelle des choix de vie dans le temps d'une vie, tel est le sens de notre engagement quotidien sur le terrain pour inventer les nouvelles formes d'une citoyenneté éventuellement nomade.

Pascale Seux

Pour approfondir

- **Pour réfléchir à la notion de "citoyenneté déterritorialisée"** : "Le territoire, lien ou frontière ?", l'Harmattan, 1999. ISBN : 2738474624 (tome 1) et 2738474632 (tome 2). Deux ouvrages collectifs nous conduisant du Kurdistan à l'Erythrée pour s'interroger sur le rôle des territoires dans la Nation.

- **Pour aborder le sujet avec ses enfants** : "Et toi, tu es français ou étranger ? La nationalité, la nation et l'identité", Autrement junior société, 2005. ISBN : 978-2746706378. Dès 8 ans, pour comprendre le lien qui nous unit au(x) pays dont on a la nationalité.

Français de l'étranger, vers une représentation parlementaire complète

Onze députés viendront bientôt compléter la représentation parlementaire actuelle, composée, pour les Français établis hors de France, de douze sénateurs. L'article 24 de la Constitution a été modifié par la révision constitutionnelle de juillet 2008 pour étendre cette représentation à l'Assemblée nationale où siègeront des députés élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Si la création de sièges de députés soulève plusieurs questions, elle est porteuse également de promesses pour l'avenir :

Quelle vision de la Nation sera incarnée par ces députés ? Le "vouloir vivre ensemble" cher à Renan peut-il trouver une incarnation possible dans les communautés françaises de l'étranger dispersées sur les cinq continents ? Le législateur a répondu par l'affirmative en considérant certainement que la Nation française était une Nation ouverte, que le lien qu'elle entretenait avec ses ressortissants dépassait les seules frontières hexagonales ou des territoires de l'Outre-mer. Le "vouloir vivre ensemble" ne se limite pas à une proximité physique de résidence ; il relève d'un lien politique s'inscrivant dans l'élection législative et d'une dimension plus symbolique passant par le partage d'une langue, d'une culture ou de l'attachement à un passé commun, quel que soit le lieu de résidence effectif.

Quelle légitimité démocratique pour ces députés ? Les candidats devront recueillir l'assentiment populaire lors d'une élection singulière organisée sur le territoire de pays étrangers. Le taux de participation

sera particulièrement observé pour une première élection de ce type. Les modalités du vote ont d'ailleurs été facilitées puisque le vote électronique sera introduit en juin au côté des votes à l'urne, par procuration et par correspondance, offrant ainsi une palette de choix inédite dans une élection nationale.

Le découpage des circonscriptions voulu par le gouvernement au pouvoir suscite également un questionnement connexe : ces circonscriptions parfois biscornues ou à l'étendue un peu vertigineuse amèneront-elles un sentiment d'identification suffisamment fort pour mobiliser les communautés françaises d'une même circonscription vers l'urne ? Faudra-t-il, dans les années à venir, modifier le mode de scrutin pour une élection à la proportionnelle sur une circonscription mondiale unique si la participation devait être trop limitée en juin 2012 ?

Quoi qu'il en soit, **l'articulation du travail entre sénateurs et députés nouvellement élus devrait amener une prise**

en compte renforcée des dossiers spécifiques aux Français de l'étranger et contribuer au changement de regard possible des citoyens de l'hexagone vers ces citoyens "expatriés" ou nés à l'étranger,

pour passer de l'image de "Français un peu à part" à celle de "citoyens à part entière". Le piège d'une "communautarisation" trop exclusive des revendications devra cependant être évité,

les onze députés et douze sénateurs ayant également vocation à traiter de tous les sujets législatifs possibles.

Mais nul doute que notre association et les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger siégeant au sein du groupe Français du monde adde trouveront dans les représentants parlementaires proches de nos valeurs des relais précieux pour influencer et amender efficacement les politiques publiques qui seront menées par la prochaine majorité sortie des urnes.

Boris Faure



Retour sur la création du secrétariat d'Etat aux Français de l'étranger

Juin 2011 : nomination de David Douillet au secrétariat d'Etat aux Français de l'étranger, un poste sans budget propre, nouvellement créé sous cette appellation mais en réalité déjà occupé dans le passé par des secrétaires d'Etat aux Affaires étrangères tels que Renaud Muselier ou Alain Vivien.

Septembre 2011 : devenu ministre des Sports, l'ex-judoka est remplacé par Edouard Courtial qui est contraint pour

gagner en crédibilité dans ses nouvelles fonctions de renier une proposition de loi qu'il avait cosignée quelques mois plus tôt "visant à permettre la perte de nationalité pour les citoyens non domiciliés fiscalement en France".

Décembre 2011 : devant l'Assemblée des Français de l'étranger, Edouard Courtial annonce avoir déjà visité 18 pays et 25 villes à la rencontre des communautés françaises à l'étranger. Autant de déplacements

financés par le contribuable mais au cours desquels il est difficile de distinguer ce qui relève de ses strictes attributions ministérielles et de la campagne électorale de l'UMP. Interrogé sur les dossiers concrets dont il s'est saisi dans le cadre de ses fonctions, il ne peut annoncer qu'"une large concertation" au sujet des certificats de vie de nos compatriotes retraités. Un bilan plutôt maigre mais finalement représentatif des moyens dont il dispose.

MF

Faut-il réformer l'Assemblée des Français de l'étranger ?

Disons-le d'emblée, oui, une réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger s'impose.

Revenons d'abord sur le passé. Le Conseil supérieur des Français de l'étranger fut créé en 1948 et placé sous la présidence du ministre des Affaires étrangères. Il était formé de personnalités désignées par les ambassadeurs sur propositions des associations, c'est-à-dire à l'époque l'UFE et les Chambres de commerce.

La démocratisation de la représentation politique des Français résidant à l'étranger fut étonnamment lente. La première étape décisive fut l'établissement par le gouvernement Mauroy, en 1982, de l'élection au suffrage universel direct des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE) : il avait fallu attendre 34 ans.

C'est en 1990 que la loi stipule enfin que le CSFE est "l'assemblée représentative des Français établis hors de France" et ce n'est qu'en 2004 que l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) s'y substitue. Pourtant, son fonctionnement demeure celui d'une structure au statut juridique inadapté constituée il y a plus de 60 ans : **une curieuse assemblée d'élus présidée par le ministre des Affaires étrangères, n'ayant qu'un pouvoir consultatif et aucune maîtrise de son budget...**

La première élection des députés des Français de l'étranger en 2012 souligne cet anachronisme. Une réforme de fond portant sur le mode d'élection et les compétences de l'Assemblée s'impose aujourd'hui.

En 2006, l'Assemblée des Français de l'étranger a constitué une commission temporaire de la Décentralisation appliquée aux Français établis hors de France. Son rapport, qui proposait l'institution par la loi d'une collectivité publique d'outre-frontière, fut adopté à l'unanimité et transmis au Président de l'AFE. Il envisageait la **transmission à l'AFE de compétences**

en termes d'action sociale, d'emploi ou de scolarisation, c'est-à-dire sur les aspects non régaliens de l'action de proximité de la puissance publique française vis-à-vis des Français de l'étranger. Et depuis ? Le rapport est en sommeil, le gouvernement n'en a rien fait.



Au sein de l'AFE, le groupe Français du monde a engagé une réflexion sur le phasage des élections à l'Assemblée des Français de l'étranger avec les élections locales en France. Cela permettrait

de mieux souligner la nature de cette Assemblée, de ses élus. Des élections couplées avec les élections locales en France, un renouvellement de l'Assemblée en une fois, un redécoupage électoral tenant compte des évolutions démographiques et un champ de compétences redéfini conférerait à la nouvelle AFE une visibilité plus grande et permettrait de lutter contre l'abstention toujours trop forte.

Dans la perspective des Etats généraux des élus locaux voulus par le Président du Sénat, nous avons appelé l'attention de Jean-Pierre Bel sur la situation particulière de l'Assemblée des Français de l'étranger et **avons formulé le souhait que les élus de l'AFE participent pleinement aux réflexions**, afin que la réforme des collectivités territoriales et de décentralisation que la gauche devra mettre en place dès l'été 2012 trouve son prolongement pour les Français de l'étranger.

Hélène Conway, Jean-Yves Leconte,
Claudine Lepage, Richard Yung,
sénateurs représentant les Français
établis hors de France.

Le point de vue des militants

Poser la question de la réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger, c'est réfléchir à la représentation politique de cette communauté bien spécifique. Si la transformation de l'AFE en collectivité publique semble faire l'unanimité, sa réalisation risque de se heurter à des objections constitutionnelles et à des difficultés de fonctionnement qui réduiront considérablement ses moyens et ses compétences. De plus, installée à Paris, cette collectivité ne serait pas en prise directe avec la population. C'est pourquoi **remplacer l'AFE par des conseils consulaires, élus comme nos conseils municipaux, permettrait de traiter les problèmes au plus près et d'inciter les Français à plus participer aux**

élections consulaires. La coordination de ces conseils, sur le modèle de l'Association des Maires de France, favoriserait les échanges d'expériences, les débats et les propositions pour la tutelle et les parlementaires.

Tout le monde y gagnerait : les citoyens avec des élus de proximité pour défendre leurs intérêts ; notre association avec plus de militants en responsabilité directe ; nos sénateurs qui, les conseillers devenant grands électeurs, renforceraient leur assise démocratique face aux futurs députés ; ces derniers qui pourraient s'appuyer sur le travail de terrain des conseillers consulaires.

Elisabeth Barg
Jacques Saillant

Vos conseillers à l'AFE : des élus à votre service

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) est encore trop méconnue des Français établis hors de France. Pourtant, les conseillers qui y siègent sont pour eux des interlocuteurs de toute première importance car ils défendent leurs intérêts auprès de l'Administration.

Dans sa circonscription électorale. Le conseiller doit faire preuve d'une disponibilité quasi-permanente pour répondre aux sollicitations des ressortissants français. Il dispose pour cela le plus souvent d'un bureau quelques heures par semaine ou par mois dans un bâtiment officiel, par exemple au consulat, pour recevoir les Français rencontrant une difficulté. Le conseiller est



Photo Olivier Boivin/MAEF

ainsi sollicité sur les sujets les plus variés : allocation adulte handicapé, obtention pour un enfant de la nationalité française, arrestation et détention d'un Français dans son pays de résidence, fermeture d'une classe dans une école française, etc.

Le conseiller est convoqué aux commissions consulaires ou aux manifestations organisées par le chef de poste. Il est membre de droit de la commission consulaire des bourses scolaires, du comité consulaire pour la protection et l'action sociale, du comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle et du comité d'établissement des lycées de l'AEFE de la circonscription. Il est informé de toutes les mesures prises concernant la communauté française de sa circonscription. Enfin, il occupe un rang protocolaire lors des événements officiels organisés par le consulat ou l'ambassade.

En déplacement à Paris. L'Assemblée des Français de l'étranger se réunit deux fois par an en plénière : en mars et en septembre, tous les conseillers se retrouvent à Paris pendant une semaine pour évoquer les questions qui peuvent concerner les Français de l'étranger (enseignement, emploi, affaires consulaires, audiovisuel, culture, économie, affaires sociales...) et rencontrer les responsables des mondes administratif et politique qui les gèrent. Il s'agit de débattre, de formuler des avis ou des vœux mais aussi de poser des questions très précises aux autorités administratives qui sont alors dans l'obligation d'y apporter des réponses.

Pour assurer la continuité des travaux entre ces sessions, les conseillers membres du Bureau de l'AFE, c'est-à-dire les conseillers ayant une responsabilité particulière au sein de l'Assemblée, se réunissent deux fois supplémentaires dans l'année.

Il est bien difficile de faire une estimation du temps que peut, que doit consacrer à son mandat un conseiller. Mais, pour ce qui concerne Français du monde-adfe, il doit d'abord être un militant de gauche à l'écoute et au service de tous ses concitoyens.

A noter : les conseillers sont élus au suffrage universel direct par les Français vivant dans leur circonscription, pour une durée de six ans. Le renouvellement de l'AFE se fait partiellement. Les Français de la zone Europe, Asie et Levant éliront leurs prochains représentants en juin 2013 ; les Français d'Afrique et d'Amérique, en juin 2016.

2012, année électorale

Présidentielles : vote à l'urne en personne ou par procuration.

Premier tour : - samedi 21 avril pour les postes d'Amérique
- dimanche 22 avril pour le reste du monde

Deuxième tour : - samedi 5 mai pour les postes d'Amérique
- dimanche 6 mai pour le reste du monde

Législatives : vote à l'urne en personne, par procuration, par Internet ou par correspondance sous pli fermé.

Premier tour : - samedi 2 juin pour les postes d'Amérique
- dimanche 3 juin pour le reste du monde

Deuxième tour : - samedi 16 juin pour les postes d'Amérique
- dimanche 17 juin pour le reste du monde

Attention :

- **Pour voter par procuration,** il vous faudra trouver un mandataire inscrit sur la même liste électorale consulaire que vous et qui pourra se déplacer le jour du vote.

- **Pour voter par Internet,** vous devrez obligatoirement avoir indiqué votre adresse e-mail lors de votre inscription sur la liste électorale consulaire. Vérifiez dès à présent que les services consulaires ont bien pris en compte une adresse e-mail valide vous concernant. Ceci n'est valable que pour les élections législatives puisque le vote par Internet n'est prévu que pour ce scrutin.

- **Pour voter par correspondance,** vous devrez en exprimer la volonté par courrier ou sur votre compte MonConsulat.fr. Seuls les Français à l'étranger ayant manifesté leur souhait de voter par correspondance recevront le matériel de vote. Votre consulat devrait vous en informer début 2012. Ceci n'est valable que pour les élections législatives puisque le vote par correspondance n'est prévu que pour ce scrutin.

En cas de doute, prenez contact avec votre consulat.
www.monconsulat.fr

Les jeunes Français à l'étranger et le Service civique

Le Service civique permet à tous les jeunes qui le souhaitent de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité. Les résidents français à l'étranger peuvent en bénéficier.

Aucune démarche particulière n'est à effectuer par les jeunes établis à l'étranger. Toutefois, les frais de transport et d'hébergement ne sont pas obligatoirement pris en charge par les structures, ce qui peut constituer un écueil pour les missions en France. En revanche, pour des missions à l'étranger, les structures pourraient être davantage enclines à favoriser des candidats déjà établis dans une région ou un pays donné.

• Tous les jeunes Français de 16 à 25 ans, qu'ils résident en France ou soient établis à l'étranger, sont éligibles au Service civique.



• Pour postuler à une mission, les candidats doivent se connecter sur le site www.service-civique.gouv.fr et y ouvrir un "compte volontaire" pour accéder aux missions proposées tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Il n'existe pas de liste des missions ouvertes, celles-ci étant continuellement renouvelées.

• Les candidatures doivent être adressées directement, via le site, aux structures qui proposent les missions et qui retiennent les candidats suivant des critères qui leur appartiennent.

Données publiques : lancement du portail interministériel data.gouv.fr

Le 5 décembre 2011, Etalab, la mission placée sous l'autorité du premier ministre et chargée de coordonner l'ouverture des données publiques en France, a lancé le portail data.gouv.fr.

Ce site regroupe l'ensemble des données publiques, c'est-à-dire "les informations rassemblées, créées, conservées ou éditées par l'Etat, les collectivités territoriales, les personnes publiques ou privées chargées d'une mission de service public". Il s'agit aussi bien de renseignements géographiques, environnementaux, épidémiologiques, statistiques, de catalogues, d'annuaires ou de données liées au fonctionnement interne des institutions (budgets, dépenses, marchés publics, patrimoine immobilier de l'Etat, etc.).



Constitué de 352 000 jeux de données, le portail a vocation à s'enrichir et à être régulièrement mis à jour. La réutilisation de ces informations, présentées sous forme de données brutes, est gratuite, à l'exception de certaines données (dont la liste est définie par décret) qui, compte tenu de circonstances particulières, appellent le versement d'une redevance.

La mise à disposition des données publiques doit permettre à des entreprises, des scientifiques, des développeurs de logiciels, des étudiants ou encore des journalistes d'agréger des informations, de les analyser et de proposer des services et des applications innovantes à destination du grand public.

Reconnaissance des diplômes

Le centre ENIC-NARIC France est le centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes.

- Il établit des attestations de comparabilité pour des diplômes obtenus à l'étranger.
- Il informe sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée.
- Il renseigne sur la procédure de reconnaissance des diplômes français à l'étranger.

<http://www.ciep.fr/enic-naricfr/>

Erratum

Une erreur de mise en page s'est glissée dans le n°167 de "Français du monde". Page 5, l'article sur l'accueil en France des enfants étrangers s'est trouvé amputé de sa phrase de conclusion "De quoi être fier !" et de la signature de sa rédactrice, Marie-Christine Aubry. Nous lui présentons toutes nos excuses ainsi qu'à nos lecteurs.

Mise en ligne de MonConsulat.fr

Le guichet d'administration électronique (GAEL) vient d'être remplacé par **MonConsulat.fr**. Ce nouveau portail est accessible à l'adresse **www.MonConsulat.fr**.

Que cela va-t-il changer pour vous ? Plus intuitif que GAEL, MonConsulat.fr s'articule autour de quatre fonctionnalités qui vous permettent de gérer votre dossier consulaire personnel :

(1) Mes données personnelles

Vous pouvez consulter et mettre à jour vos coordonnées personnelles (postales, téléphoniques ou électroniques). Vous avez désormais la possibilité d'indiquer deux adresses électroniques pour les échanges avec la section consulaire :

* la première sera portée sur la liste électorale consulaire et pourra donc être communiquée.

* la seconde est réservée à la communication avec la section consulaire.

A noter : si une seule adresse est donnée, elle remplira les deux fonctions.

(2) Ma situation électorale

Vous pouvez facilement vérifier votre inscription sur la liste

électorale consulaire, choisir de voter en France ou à l'étranger pour les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums.

Vous pouvez de même opter pour le vote par correspondance sous pli fermé pour les élections législatives à l'étranger.

(3) Mes données de sécurité

Vous avez la possibilité de fournir et modifier des données importantes relatives à votre sécurité et d'obtenir les coordonnées de votre chef d'îlot.

(4) Attestation d'inscription consulaire

Vous pouvez imprimer directement ce document, qui est utile dans le domaine fiscal ou douanier pour prouver l'installation à l'étranger ou, parfois, pour ouvrir un compte bancaire à l'étranger.

Vous aurez besoin de votre numéro d'identification consulaire (NUMIC) pour vous connecter à votre compte sur MonConsulat.fr. La première étape reste donc l'inscription au Registre des Français établis hors de France que vous devez effectuer auprès de votre consulat.



Caisse des Français de l'étranger

Qui peut adhérer à la CFE ?

Quel que soit votre statut à l'étranger, pour adhérer à la CFE vous devez :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen (y compris la Suisse), précédemment affilié à un régime français de Sécurité sociale.

- résider à l'étranger (les frontaliers qui résident en France mais travaillent hors de France sont exclus).

Bon à savoir : Les ayants droit de l'assuré bénéficient automatiquement et sans surcoût de la même couverture maladie-maternité et ce, qu'ils suivent l'assuré dans son pays d'accueil ou qu'ils restent en France.

Quand puis-je adhérer ?

Vous pouvez adhérer avant ou pendant votre séjour. Vous avez tout intérêt à envoyer votre demande avant votre départ. En effet, votre adhésion est prise en compte au plus tôt le 1^{er} jour du mois suivant la réception de votre demande, et un délai pour le remboursement de vos prestations est appliqué si vous adhérez à l'assurance maladie alors que vous résidez à l'étranger depuis plus de trois mois.

Quels risques couvre la CFE ?

La CFE couvre le risque maladie-maternité pour toutes les catégories d'assurés. Les salariés peuvent en plus bénéficier d'une couverture invalidité et accidents du travail et cotiser pour leur retraite Sécurité sociale (CNAV).

Combien vais-je payer ?

Le montant des cotisations dépend de vos revenus, de votre statut, de votre âge et du nombre de risques souscrits. Téléchargez notre barème de cotisations sur www.cfe.fr

Que se passe-t-il à mon retour en France ?

A votre retour définitif en France et si vous reprenez une activité, la continuité de votre couverture sociale est assurée par votre nouvelle caisse d'affiliation. Sinon, selon votre situation personnelle, votre droit aux prestations d'assurance maladie auprès de la CFE peut être maintenu pendant 3 mois au maximum. Passé ce délai, vous avez la possibilité de bénéficier de l'assurance maladie en France (CMU ou autre).

www.cfe.fr

Enseignement supérieur en France

Le dossier social étudiant

Le dossier social étudiant (DSE) est le document unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire en France.

Attention : la demande est à renouveler chaque année.

Le DSE vous permet d'effectuer votre demande de bourse et celle de logement sur le même support, même si vous êtes candidat à l'entrée dans plusieurs établissements et quelle que soit l'académie.

→ **Votre demande de DSE doit être faite entre le 15 janvier et le 30 avril sur le site Internet du CROUS de l'académie de votre premier choix** pour l'année universitaire 2012/2013.

- Une fois la saisie effectuée en ligne, un numéro de dossier vous est attribué. Un dossier "papier" vous est alors adressé par courrier. Les données enregistrées en ligne y figurent : vous devez les vérifier.

- Renvoyez au CROUS le dossier signé accompagné des documents qui vous sont demandés. Votre demande est prise en compte à réception de ce dossier.



→ Ensuite, le CROUS se rapproche du consulat de votre lieu de résidence pour informer les autorités consulaires et pour vérification.

Après réception par le CROUS des informations du consulat, le dossier est traité par les services du dossier social étudiant qui éditent une notification d'attribution ou de refus d'une bourse ou d'un logement. Cette notification vous est adressée personnellement.

IMPORTANT

→ Pour une première demande, ne pas attendre les résultats du bac.

→ Ne pas attendre d'être inscrit dans une école, un institut, une faculté pour faire la demande.

→ En revanche, il faut savoir où vous allez effectuer vos demandes d'inscription. Sur le dossier social étudiant, on

vous demande de noter vos choix par ordre de préférence (4 choix).

www.cnous.fr

Votre CROUS sur : http://www.cnous.fr/_vie_373.htm

Inscription post-bac

www.admission-postbac.fr est le site officiel : Calendrier 2011 :

→ pour les lauréats ou futurs lauréats du baccalauréat français qui souhaitent s'inscrire en 1^{ère} année d'études supérieures en France,

→ pour s'informer sur les différentes formations,

→ pour déposer votre candidature aux formations post-bac que vous aurez choisies.

Ce site concerne l'ensemble des formations relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ou du ministère de l'Agriculture (pour les BTS agricoles).

Attention, certaines formations privées, non reconnues par l'Etat, relèvent d'autres démarches, individuelles.

Trois guides sont téléchargeables : le guide du candidat français, le guide du candidat européen et le guide du candidat étranger.

www.admission-postbac.fr

- **Inscription, vœux et liste ordonnée de vœux :**
du 20 janvier au 20 mars 2012 pour toutes les formations.

- **Date limite d'envoi des dossiers papier de candidatures :**
le 2 avril 2012.

- **Vérification par les candidats de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature :**
du 8 au 10 mai 2012.

- **Possibilité de modifier son classement hiérarchisé de vœux :**
du 21 janvier au 31 mai 2012.

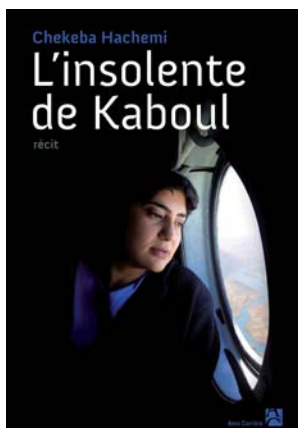
- **Résultats et réponses :**

1^{ère} phase : le 7 juin à partir de 14h / consultation et réponse jusqu'au mardi 12 juin 14h.

2^{ème} phase : le 21 juin à partir de 14h / consultation et réponse jusqu'au mardi 26 juin 14h.

3^{ème} phase : le 14 juillet à partir de 14h / consultation et réponse jusqu'au jeudi 19 juillet 14h.

Insoumise



A 37 ans, Chekeba Hachemi retrace dans son autobiographie une vie déjà bien remplie. Après avoir fui avec sa mère son pays, l'Afghanistan, alors sous occupation soviétique, à l'âge de 11 ans, Chekeba arrive dans la banlieue sud de Paris. Elle prépare à manger aux moudjahidines en convalescence dans le deux-pièces qu'elle occupe avec sa famille qui sert de base arrière à la lutte contre l'Armée rouge, passe son bac, obtient la nationalité française, intègre une grande école de commerce.

En 1996, elle fonde Afghanistan Libre, une ONG dédiée aux femmes afghanes qu'elle préside toujours aujourd'hui. De retour à Kaboul après les attentats du 11 septembre, elle est nommée représentante auprès de l'Union européenne et devient ainsi la première femme diplomate afghane. Elle démissionne de ce poste trois ans plus tard, puis de ses fonctions de conseillère qu'elle occupe successivement auprès du vice-président afghan et de l'ambassade d'Afghanistan à Paris. Motif ? "[Elle] ne pouva[i]t plus représenter un gouvernement aussi corrompu".

Témoignage subtil de l'histoire récente de l'Afghanistan, cette autobiographie se lit comme un roman d'aventures.

“L'insolente de Kaboul” de Chekeba Hachemi, éditions Anne Carrière, novembre 2011. ISBN : 978-2-8433-7570-5

Sortie DVD : Une séparation

Elle veut partir à l'étranger offrir de nouvelles perspectives à leur enfant tandis que lui veut rester à Téhéran pour s'occuper de son père malade d'Alzheimer. C'est sur cette séparation que démarre le film d'Asghar Farhadi qui, au fil d'un scénario impeccable, prend une dimension documentaire sur la société iranienne.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de voir en salles la surprise cinématographique de l'année 2011, précipitez-vous sur le DVD sorti il y a quelques semaines.

Le cinquième film du réalisateur iranien a remporté un vif succès critique l'an dernier, couronné par l'obtention de l'Ours d'Or du meilleur film au 61^{ème} festival du film de Berlin et, fait exceptionnel, des Ours d'argent de la meilleure actrice et du meilleur acteur pour l'ensemble des comédiens du film. Projeté en version originale sous-titrée en France, il a réuni plus de 500 000 spectateurs en un mois après sa sortie : une première pour un film iranien.

A découvrir parmi les bonus du DVD : un entretien éclairant avec le réalisateur et les images du triomphe de l'équipe du film à Berlin. Ressortent également en DVD deux des précédents films d'Asghar Farhadi : “La Fête du feu” et “A propos d'Elly”.



Livre-CD militant



Léonard se pose tout un tas de questions. Qu'est-ce que c'est qu'être “de gauche” ? Et est-ce que “de droite”, ça existe aussi ? Est-ce que la vie est plus belle quand on est “de gauche” ? Heureusement, Grand-Pierre, interprété par Jean Rochefort, est là. Il s'emmêle un peu les pinces mais sait éclairer son petit-fils au moyen de réponses peu conventionnelles voire complètement loufoques. Ce dialogue fantaisiste à souhait est rythmé par les notes de piano et les chansons de Vincent Delerm. Si vous aussi, vous retrouvez la

sensibilité de la gauche dans la chantilly par opposition à la gaufrette qui, elle, serait “plutôt de droite”, laissez-vous embarquer avec vos enfants dans cet album humoristique et mélancolique à la fois. Ne surtout pas y voir un objet d'endoctrinement !

“Léonard a une sensibilité de gauche”, livre-CD édité par Actes Sud Junior et Tôt ou Tard, écrit et mis en musique par Vincent Delerm, raconté par Batiste Rebotier et Jean Rochefort et illustré par Blanca Gomez. Dès 7 ans.

Pascal Perrineau : “Il faut piloter le pays en



Le dernier “baromètre de la confiance politique” du CEVIPOF témoigne de la forte défiance des Français à l’égard de leurs dirigeants. Est-ce un phénomène franco-français ?

Le phénomène de la défiance politique n’est pas uniquement franco-français. On le rencontre dans bien d’autres pays que la France, par exemple dans de multiples pays européens tels que nos voisins immédiats : l’Espagne, l’Italie, même l’Allemagne... Tous ces pays sont touchés par un processus de défiance vis-à-vis de la classe politique et des institutions. Il en est de même dans les démocraties relativement neuves que sont les pays d’Europe centrale et orientale.

Cette défiance est due au fait que, face à l’ampleur de la crise économique et sociale, beaucoup d’exécutifs politiques paraissent désemparés. L’opinion est très dure avec les exécutifs, qu’ils soient de gauche, on l’a vu avec Zapatero en Espagne, ou qu’ils soient de droite, on l’a vu avec Berlusconi en Italie. Donc la défiance dépasse la seule France mais l’ampleur et la vivacité de cette défiance semblent atteindre des sommets en France.

Cela laisse-t-il présager des records d’abstention pour les élections de 2012 ?

Politiquement, cela peut conduire à trois scénarii.

A l’occasion de la parution de *La Solitude de l’isolier : les vrais enjeux de 2012* qu’il a co-dirigé, Pascal Perrineau, professeur des Universités à Sciences Po et directeur du CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po), nous explique en quoi les élections de 2012 revêtent un caractère exceptionnel. Entretien.

Premier scénario : le mouvement de défiance continue. Les Français, après avoir été un moment intéressés par l’élection présidentielle, peu à peu se retirent, et toute une partie de cette défiance va se perdre dans une abstention protestataire, boudeuse, qui peut atteindre 30 % des électeurs inscrits lors du 1^{er} tour des présidentielles, comme on l’avait eu en 2002.

Le deuxième scénario, c’est l’investissement de cette protestation dans le vote contestataire, c’est-à-dire le vote en faveur de partis dont on sait qu’ils n’ont pas vocation à gouverner mais qui peuvent servir d’exutoire à des colères, des incertitudes, à des mouvements de mauvaise humeur.

Le troisième scénario, c’est **un scénario plus optimiste où les grands candidats arrivent à “positiver” ce mouvement de mauvaise humeur** et à faire revenir dans le système une partie des Français qui avaient décidé de le dénoncer.

Si ce trio des grands partis de gouvernement (UMP, PS, Modem) arrive à réintéresser les Français à quelques grands enjeux (l’Europe, l’avenir de l’euro, la lutte contre les déficits publics...), on peut imaginer que ce mouvement de mauvaise humeur se dégonfle. D’un point de vue démocratique, il faut espérer que ce scénario ait lieu. Mais rien n’est moins sûr.

Pour vous, l’élection présidentielle de 2012 est une élection à suspense ?

Oui, c’est une élection à suspense parce que **jamais, sous la V^{ème} République, une élection ne s’est tenue dans un tel contexte de crise.** Il y avait déjà eu les chocs pétroliers quelques années avant l’élection de 1981, mais cela n’avait rien à voir avec l’ampleur de la crise que l’on connaît aujourd’hui. 2012 est exceptionnelle parce que tout le monde a

conscience de l’ampleur de la crise. Cela suscite à la fois de grandes attentes mais aussi une grande mobilité des électeurs. En quelques semaines, en quelques mois, les cartes ont déjà été profondément rebattues. Et on va assister à ce “rebattage des cartes” jusqu’à la fin de la campagne parce que c’est une élection sous influence permanente des aléas de la crise.

Quels éléments jouent un rôle déterminant dans les comportements électoraux des Français ?

Il y a à la fois des facteurs traditionnels, par exemple les grandes allégeances politiques. Le clivage gauche-droite véhicule certaines valeurs, il est bi-séculaire et a tout son impact. Mais ça n’explique pas tout parce qu’il existe de nouveaux clivages, notamment sur la question européenne et sur la mondialisation. Ces clivages ne recoupent pas du tout le clivage gauche-droite : par exemple on peut être de gauche et contre la mondialisation. Mais on peut aussi être de gauche et considérer que la mondialisation est une chance. Même chose pour la droite. Avec la crise, ces nouveaux clivages sont très présents. Ils compliquent la donne.

Et puis, il y a un troisième élément, c’est la personnalisation. **L’élection présidentielle, c’est l’élection d’un homme ou d’une femme dont on estime qu’il est capable de piloter le bateau France dans des eaux tourmentées.** Certes, les clivages peuvent jouer. Mais il y a surtout l’appréciation des qualités et des défauts que l’on prête à un homme. Et là, on peut ne pas voter forcément pour son camp ni pour quelqu’un que l’on aime, mais pour quelqu’un dont on se dit : “il fera le job”.

Vous écrivez que “les mécanismes habituels de la démocratie représentative

associant les Français au changement”

paraissent bien pauvres et bien inadaptés face à cette situation de crise profonde”. Que faut-il en conclure ?

C'est vrai qu'il y a une crise de la représentation politique : les élus sont contestés. A peine élu, un président est détesté... Sarkozy n'est pas exceptionnel sur ce point, cela a été la même chose aux Etats-Unis avec Obama. Il y a une vraie crise des institutions. Donc **il faut s'efforcer de compléter cette démocratie représentative**. Pour cela, il y a la "démocratie au quotidien", ce que certains appellent la "démocratie participative", à savoir l'insertion des Français dans le tissu associatif, leur contribution à la décision sur le terrain local, régional, leur consultation sur des grands projets.

Et puis, il y a aussi ce qu'on appelle la démocratie d'opinion, c'est-à-dire au travers de l'instrument du sondage, prendre le pouls de la société française afin de connaître les attentes des Français. Michel Rocard, quand il était premier ministre, parlait de cette démocratie d'opinion en disant "on ne gouverne pas un pays contre lui-même". Il faut piloter le pays en associant les Français au changement.

Vous évoquez une fracture entre élus et électeurs mais aussi entre "les connaissances des experts et les affirmations des partis politiques"...

En effet, il y a en France une expertise évidente dans les secteurs des sciences humaines et sociales. Ce qui me frappe, c'est que **les politiques ne mobilisent pas suffisamment ces moyens de connaissance**.

Il faut mettre davantage en interface les experts au sens large et les politiques.

Le processus du Grenelle de l'Environnement a été très intéressant parce qu'il a permis de mettre face à face les décisionnaires politiques et les experts. Cela a fait nettement avancer le dossier du développement durable. Il faudrait imaginer à une échelle beaucoup plus

grande des processus de ce type. Il y a de grands dossiers qui l'appellent : l'avenir de la protection sociale, l'éducation, la dépendance.

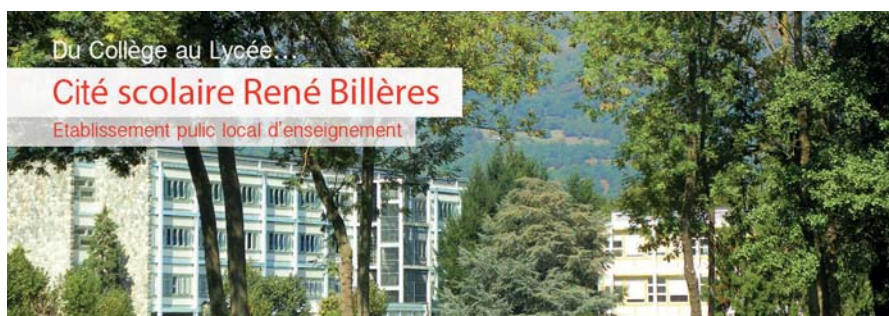
A qui profite le décalage de déclarations de candidatures ?

Un président de la République sortant se déclare toujours très tard. Le pays doit être gouverné jusqu'au bout. On n'imagine pas un président de la République dans une position de candidat pendant plusieurs mois. Donc Sarkozy se prononcera tard, mais c'est une loi du genre. Comme le candidat socialiste s'est prononcé tôt du fait du processus des

primaires, il y a toute une période intermédiaire étrange où **le principal candidat de gauche est à la recherche de sa cible**. François Hollande n'a pas d'adversaire déclaré. Cela entraîne à la fois la difficulté de poser son discours, la peur de l'usure prématurée, la peur de paraître agressif face à un candidat non déclaré. C'est une position difficile.

Propos recueillis par Méлина Frangiadakis

La Solitude de l'isoloir : les vrais enjeux de 2012, ouvrage collectif sous la direction de Pascal Perrineau et Luc Rouban, éditions Autrement, novembre 2011. ISBN : 9782746730618.



Internat :

- Semaine et week-end
- Fermeture aux petites et grandes vacances
- Etudes quotidiennes obligatoires
- Chambres de 4 élèves maximum
- Tarif : 1944 € pour l'année 2012

Spécificités :

- Sections sportives (rugby, ski de fond)
- Section européenne espagnol
- Section franco-espagnole BACHIBAC (double certification baccalauréat français / bachelierato espagnol)
- Baccalauréats préparés : séries L, S, ES et STG

Environnement :

Cadre exceptionnel au pied des Pyrénées dans un établissement classé.

JOURNEE PORTES OUVERTES 24 MARS 2012

5 avenue Marcel Lemettré - BP 103 - 65400 Argelès-Gazost - Tél : 05.62.97.47.47
Mail : 0650001y@ac-toulouse.fr - Site internet : www.lycee-argeles.com

Soirée karaoké aux Pays-Bas

Le 10 décembre dernier, la section Pays-Bas de Français du monde-afde a organisé une soirée à la résidence de France à La Haye. Nombre de nos adhérents et sympathisants ont répondu présents et se sont retrouvés pour chanter ensemble au cours d'un karaoké organisé à l'occasion de cette dernière soirée de l'année. Chacun s'est rapidement pris au jeu, entonnant alors les airs bien connus des chansons françaises les plus populaires. De Michel Sardou à Yannick Noah en passant par Bourvil, le répertoire de la chanson française a été balayé par l'ensemble des chanteurs amateurs réunis pour l'occasion. Enfin, un invité d'honneur s'est joint à la fête, Monsieur l'Ambassadeur nous ayant fait l'honneur de sa présence, en rejoignant les rangs de notre chorale improvisée.

Planifié avant les fêtes de fin d'année, cet évènement a permis à nombre d'entre nous de partager un moment convivial dans un lieu d'exception et de (re)découvrir plusieurs grands classiques de la chanson française, parfois oubliés lorsque la vie nous emporte loin de nos racines culturelles ...



L'équipe de la section Pays-Bas

Vide-grenier solidaire à Essaouira

Dans le cadre de nos journées solidaires, nous avons organisé à Essaouira un vide-grenier au profit des bacheliers de l'Association Bayti qui a le mérite, par son travail et sa rigueur, d'amener jusqu'au bac certains des enfants qu'ils ont pris en charge.

Notre projet consiste à parrainer des bacheliers méritants de "bayti" pour leur permettre de faire des études universitaires. L'argent récolté suite à ce premier vide-grenier est déposé sur un compte bancaire exclusivement réservé à cet usage.



Ce vide-grenier à Essaouira a eu un grand succès et nous remercions toutes les personnes qui ont répondu à notre appel pour donner des objets, des vêtements et des livres... et tous ceux qui sont venus acheter.

Cette action bien accueillie par les Souiris nous encourage à poursuivre notre objectif. Nous allons annoncer une autre campagne de ramassage d'objets divers pour préparer le prochain vide-grenier qui se fera au mois de juin 2012. Nous allons également présenter notre contrat de parrainage et notre action auprès des commerçants et entreprises, souhaitant de leur part une participation financière aussi modeste soit-elle ! Ne dit-on pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières ?

Marie de Fortmont

Pique-nique au Togo

Fin novembre, une cinquantaine de personnes de la section du Togo se sont retrouvées à la ferme agropastorale "fleur des champs" pour un pique-nique familial et une visite guidée de la ferme avec dégustation de produits cuisinés localement. Créée par un promoteur franco-togolais en 2006, la ferme œuvre au développement local et déploie ses compétences vers une agriculture raisonnée. Nous avons découvert l'élevage d'agoutis (aulacodes), de porcs, de canards et de poulets et dégusté les délicieux confits maison d'agoutis et de canard, sans oublier le "porc au four" fondant et fumant ! Une petite balade vers la retenue d'eau nous a fait découvrir la nature alentour. Chacun est reparti heureux de cette journée de détente et certains en ont profité pour effectuer leurs commandes de Noël.

Rozenn Botokro



Relations franco-autrichiennes

Bruno Kreisky, qui aurait eu cent ans cette année, fut dans l'après-guerre l'une des personnalités les plus marquantes de la jeune république autrichienne et, au-delà, de la gauche européenne. Si sa proximité avec Willy Brandt et Olaf Palme, camarades d'exil en Suède, est bien connue, son rapport avec la France l'est moins.

En collaboration avec l'Académie diplomatique de Vienne (plus ou moins l'équivalent de l'ENA), Français du monde-afde Autriche a organisé le 15 décembre une conférence animée par notre ami et membre du bureau Michel Cullin en présence de E.F. Winter, premier directeur de l'Académie diplomatique, T. Nowotny, ancien collaborateur de Kreisky et P. Jankowitsch, ancien chef de cabinet puis ministre des Affaires étrangères, afin d'éclairer le rapport à la France de cet homme d'Etat.

Bruno Kreisky, homme de culture et d'histoire, puisa une partie de son inspiration dans l'Histoire de France et dans son admiration



pour Pierre-Mendès France, Léon Blum et Jean Jaurès mais également pour Edouard Herriot qu'il aimait à citer. Il rencontra également en tant que ministre des Affaires étrangères le général de Gaulle à la demande de ce dernier et en dépit du protocole.

Bruno Kreisky conclut en 1978 avec le premier ministre Jacques Chirac la création du centre franco-autrichien pour la coopération en Europe (www.oefz.at) actuellement dirigé par Peter Jankowitsch. Il attendait de son personnel diplomatique

une parfaite connaissance du français et c'est dans notre langue que Peter Jankowitsch se devait de prendre la parole pour l'Autriche au Conseil de sécurité de l'ONU. Tout un symbole !

L'esprit de Bruno Kreisky n'est pas près de s'éteindre à l'Académie diplomatique de Vienne grâce au Centre Félix Kreissler consacré à la recherche sur les relations franco-autrichiennes.

Pierre Avedikian

Rome : soirée-débat sur les printemps arabes



Le 25 novembre, la section de Rome a organisé une soirée-débat sur les printemps arabes. Une cinquantaine de participants

furent au rendez-vous. Parmi eux, plusieurs personnalités de l'association Français du monde-afde étaient présentes : Monique Cerisier ben Guiga, présidente de l'association, Dominique Depriester, élu à l'Assemblée des Français de l'étranger pour la circonscription de Rome, et Gérard Martin, secrétaire général de l'association.

Monique Cerisier ben Guiga a présenté la situation politique, sociale et religieuse en Afrique du Nord et au Proche Orient. Pietro Soldini, responsable national du département de l'immigration à la

CGIL (Confederazione Generale Italiana del Lavoro) a relaté son voyage en Tunisie à la rencontre du mouvement populaire tunisien. Au cours de ces débats ont été abordés les points communs et diversités des situations de ces pays mais aussi le poids et la nature de l'Islam dans ces mouvements populaires.

Un repas très convivial a suivi autour d'un couscous marocain. Les participants semblaient ravis de leur soirée où la discussion fut reine. Un grand merci à tous.

François Sangam

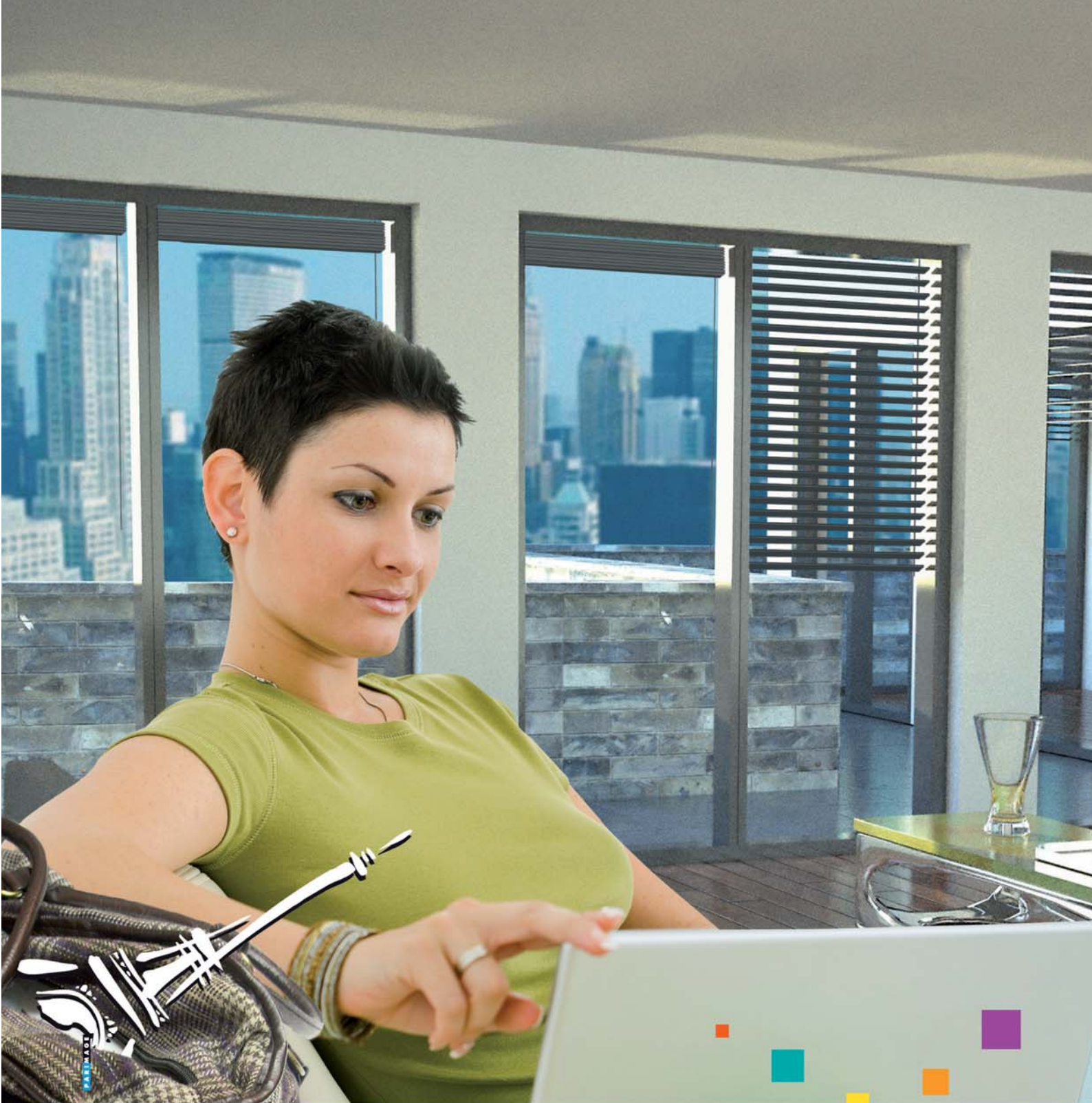


Décorations

Toutes nos félicitations à Francine Watkins, ancienne présidente de Français du monde-afde Toronto, et Joël Gouy, membre du bureau de la section Haïti, qui ont été tous deux nommés Chevaliers dans l'Ordre national du mérite.

Nous nous réjouissons également d'apprendre que Marc Villard, conseiller du groupe Français du monde-afde à l'Assemblée des Français de l'étranger pour la circonscription de Bangkok, a été promu au grade de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Bienvenue aux sections Français du monde-afde qui ont vu le jour ces derniers mois et bravo à leurs animateurs :
Curitiba Sud Brésil,
Florence, Jordanie, Milan,
Seattle, Singapour,
Vanuatu.



CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER LA SÉCURITÉ SOCIALE DES EXPATRIÉS

Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !

Si vous travaillez, étudiez ou simplement résidez à l'étranger, vous avez droit, comme tout Français, à la Sécurité sociale.

Caisse d'assurance volontaire, la Caisse des Français de l'Étranger vous protège comme si vous étiez en France.



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

+ d'informations : 33 1 64 71 70 00
www.cfe.fr